

CAS

Certificat universitaire d'études avancées
Certificate of Advanced Studies

Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant-es en formation

septembre 2022 – juin 2024

formation en cours d'emploi



Guide-programme

www.unige.ch/iufe | iufe-formationcontinue@unige.ch



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.es en formation (*Certificate of Advanced Studies in Observation, analysis and support of practices in teachers training*) – CAS O2A.

Contact : www.unige.ch/iufe | iufe-formationcontinue@unige.ch

Ressources et compléments d'information sur la plateforme Moodle de l'Université :
<https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=13343>

© Université de Genève, Institut universitaire de formation des enseignants, 24.06.2022.

Sommaire

1. Une formation pour la formation des enseignant·es.....	5
2. Un programme, quatre modules	7
M1 - Rôles, statut, identité professionnelle des formateurs·rices dans l’alternance	8
M2 – Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles	8
M3 – Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques.....	8
M4 - Intégration et travail personnel rassemblant les apports de la formation	9
3. Calendrier et échéances.....	10
4. Ressources bibliographiques	13
Annexe 1. Le plan d’études complet (12 crédits).....	14
Annexe 2. Le règlement d’études.....	16
Annexe 3. Le comité directeur et les services de l’Université	20

Avertissement

Le Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant-es en formation (CAS O2A) est un diplôme d'un volume de douze crédits ECTS, destiné aux enseignants et enseignantes primaires, secondaires et spécialisées genevoises qui encadrent, sur le terrain scolaire, les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement.

Il est ouvert à un nombre limité de personnes, représentatives des différents programmes de formation à l'enseignement.

Conformément à l'article 3 du règlement, peuvent en effet être admises les personnes :

- qui sont titulaires du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), de la Licence en sciences de l'éducation mention enseignement (LME), de la Maîtrise universitaire disciplinaire ou bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE) ou de la Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP) de l'Université de Genève (ou d'un diplôme en enseignement reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ou d'un titre jugé équivalent) ;*
- qui peuvent témoigner d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine de l'enseignement ;*
- qui sont inscrites pour exercer la fonction de formateur ou formatrice de terrain (ou d'enseignant-e d'accueil) dans l'enseignement public genevois ou des structures privées subventionnées du secteur spécialisé ;*
- dont la participation aux études est validée par leur direction d'établissement ;*
- qui ont déposé un dossier complet de candidature dans le délai requis.*

Pour l'édition 2022-2024 (troisième du nom), les candidats et candidates peuvent faire valoir des équivalences jusqu'à concurrence de six crédits ECTS, à condition d'avoir suivi des demi-journées de co-formation destinées aux formateurs-rices de terrain de l'enseignement primaire, spécialisé ou secondaire.

Les détails des procédures de candidature et de demande d'équivalences sont exposés sur le site de la formation : www.unige.ch/iufe/formations1/formatioconinue/

1. Une formation pour la formation des enseignant-es

Le Certificat de formation continue en Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant-es en formation (CAS O2A) est un diplôme destiné aux enseignants et enseignantes primaires, secondaires et spécialisées qui encadrent, sur le terrain scolaire, les étudiants et étudiantes en formation à l'enseignement. Ces praticiens et praticiennes formateurs/formatrices de terrain sont recrutés sur la base de leur expérience professionnelle, mais on leur demande aussi d'exercer un travail spécifique de formation de la relève par :

1. l'explicitation de leurs pratiques, de leurs compétences et de leurs savoirs ;
2. l'observation, l'analyse et le guidage du travail des novices dont ils et elles accompagnent les apprentissages en classe et dans les établissements.

L'Université de Genève étant en charge de la formation des enseignant-es du canton, il lui revient d'organiser une formation diplômante pour les formateurs et les formatrices de terrain, au bénéfice à la fois de l'institution qui les emploie et de leur qualification professionnelle. Le titre n'étant pas formellement requis pour exercer la fonction, il ne donne pas de droits particuliers à celles et ceux qui l'acquièrent. L'ensemble de la profession reste ainsi appelé à participer à la formation de la relève, mais l'augmentation progressive du nombre des personnes qualifiées peut contribuer à faire évoluer cette responsabilité vers davantage d'expertise et de cohésion.

À Genève, la fonction de formateur ou formatrice de terrain est en effet exercée par près d'un millier d'enseignants et enseignantes primaires, secondaires et spécialisées. Ces professionnel·les sont porteurs d'un titre universitaire (ou jugé équivalent) et ils ont, pour la plupart d'entre eux, une solide expérience de l'encadrement de leurs futurs collègues. Mais partout, la qualification des formateurs et formatrices de terrain devient progressivement la règle :

- Dans son rapport complémentaire de vérification des conditions de reconnaissance de la formation en enseignement primaire (2014), la commission d'accréditation de la CDIP a par exemple recommandé à l'Université de Genève « d'encourager les formateurs à fréquenter des cours de didactique universitaire qui viendront compléter leur expérience de l'enseignement au niveau tertiaire ».
- Dans son rapport d'audit de 2015-2016, la Cour des comptes de la République et Canton de Genève a par ailleurs stipulé que « la Cour recommande d'élaborer un programme de formation continue obligatoire pour les formateurs de terrain ».
- Une partie du corps enseignant a elle-même exprimé un besoin de professionnaliser son travail d'accompagnement de la relève, et de voir ce travail reconnu par une qualification spécifique. Les associations représentatives ont été impliquées dans la conception du diplôme, et elles siègent dans son comité directeur.

La création du certificat répond ainsi à un faisceau d'attentes convergentes, et doit contribuer à la qualité de la formation des enseignant-es et, au-delà, des élèves genevois. Le titre a une valeur de douze crédits. Il est composé de quatre modules de trois crédits chacun :

1. Rôle, statut et identité professionnelle des formateurs-rices dans l'alternance.
2. Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles.
3. Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques.
4. Intégration et travail personnel rassemblant les apports de la formation.

La formation vise la construction de compétences d'accompagnement et de formation à l'enseignement en contexte scolaire. La confrontation des savoirs issus de l'expérience et de la recherche en éducation doit contribuer au développement de la réflexivité professionnelle *dans* et *par* la formation. Les principales compétences visées sont :

- Accompagnement et formation à l'enseignement en contexte.
- Explicitation des pratiques, des savoirs et savoir-faire pédagogiques et didactiques.
- Observation, analyse et guidage de l'activité enseignante.
- Évaluation formative et certificative des pratiques et de leur réflexivité.
- Présentation et problématisation des conflits de normes professionnelles.
- Questionnement des tensions entre travail réel et travail prescrit.
- Identification des évolutions statutaires et sociales du métier d'enseignant·e.
- Développement et transmission d'une posture professionnelle.

Les partenaires impliqués dans la conception et le financement du programme – Institut universitaire de formation des enseignant-es et Département de l'instruction publique – ont voulu commencer par qualifier les formateurs et formatrices de terrain les plus chevronné-es, en particulier celles et ceux qui ont participé à des journées dites de « co-formation » entre l'Université et le terrain depuis des années et qui peuvent obtenir à ce titre jusqu'à six crédits d'équivalences sur les douze crédits requis. La première édition du programme a été réservée à une cinquantaine de professionnel·les présentant ce profil. Les éditions suivantes sont ouvertes sans restriction, mais elles continuent de reconnaître des équivalences. Pour tenir compte des besoins du terrain, les effectifs de chaque volée sont répartis entre l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé. Des différenciations inter-filières interviennent à l'intérieur des modules de formation.

Le certificat est une formation spécifique, *une formation pour la formation* des enseignantes et des enseignants. Il confirme l'importance de l'engagement des professionnel·les dans la transmission et le développement des savoirs, des compétences et des valeurs de leur métier. Il postule qu'enseigner s'apprend d'autant mieux que les novices sont accompagnés dans la prise de responsabilités, dans une alternance entre entraînement pratique et prise de distance théorique, sous la supervision d'expert-es ayant pour leur part appris à soutenir et assurer les expériences, tâtonnements et prises de conscience en situation. Il peut ainsi contribuer à la prise de pouvoir des enseignant-es sur leur travail et ses évolutions, dans un dialogue renforcé avec la recherche, l'autorité scolaire et les autres sources de prescription. Observer, analyser et accompagner les pratiques débutantes devient ainsi une façon de penser et d'orienter le devenir d'une activité enseignante dont les incertitudes contemporaines font la complexité et le besoin accru de réflexivité. ■

2. Un programme, quatre modules

Le programme de formation aborde successivement la problématique de la division des rôles et des statuts des formateurs et formatrices dans les dispositifs d’alternance, de l’accompagnement et de l’évaluation des pratiques en formation, des évolutions du travail enseignant. Il est complété par un module d’intégration, lui-même ponctué par un travail de fin d’études.

La maquette de ce programme a été élaborée dans un processus participatif ayant impliqué les formateurs et formatrices du terrain des trois ordres d’enseignement (primaire, secondaire et spécialisé), et soumis pour approbation aux instances réunissant les représentant·es de l’Université, du Département de l’instruction publique et de la Fédération des enseignant·es genevois·es. Le dispositif de formation prend appui sur les trois contextes pour différencier et faire dialoguer les expériences des participant·es.

Le plan d’études compte douze crédits, répartis en trois modules thématiques et un module d’intégration de trois crédits chacun. Il figure en annexe **1**, et est allégé pour les participant·es au bénéfice d’équivalences. Le règlement d’études fixe les conditions d’évaluation et de créditation des modules en annexe **2**. La composition du Comité directeur en charge de l’application de ce règlement figure en annexe **3**.

Les modules thématiques sont articulés les uns aux autres pour combiner découpage et cohérence de la formation. Chacun d’eux est d’abord évalué séparément, selon des modalités communiquées en début de module et conformes au règlement d’études. L’ensemble des contenus est ensuite articulé dans le travail final lié aux crédits du module d’intégration. Les résultats de chaque module thématique sont communiqués aux participant·es avant le début du module suivant. Ceux du module d’intégration le sont au plus tard un mois après la journée de soutenance des travaux finaux.

L’ensemble du processus s’appuie sur des matériaux récoltés par les participant·es sur leurs terrains respectifs, rassemblés et analysés de manière coordonnée au fil des différents modules : notes, échanges écrits, images, enregistrements audio et vidéo, outils et rapports d’évaluation, etc. Chaque participant·e constitue un répertoire personnel dans son e-portfolio en déposant les pièces demandées ou suggérées par chaque module. Par exemple une planification de leçon ou de séquence didactique discutée entre formateur ou formatrice de terrain et enseignant·e en formation, un enregistrement vidéo d’une pratique novice, un ou plusieurs extraits des notes d’observation d’une telle pratique par le formateur ou la formatrice de terrain, un enregistrement (audio ou vidéo) d’entretien d’évaluation formative ou certificative, etc.

Cas échéant, chaque pièce fait l’objet d’une autorisation d’usage formellement accordée par les personnes observées et/ou enregistrées, dans le cadre établi conjointement par l’Université de Genève et le Département de l’instruction publique. Les détails de ce cadre sont accessibles depuis la plateforme numérique de la formation. Le travail final consiste à prendre appui sur ces pièces pour développer une réflexion sur « Mon développement professionnel au cours du CAS ».

M1 - Rôles, statut, identité professionnelle des formateurs·rices dans l'alternance

3 crédits, 3 jours de présence.

Coralie Delorme & Alain Muller

Objectifs-clés : 1. Articuler différents rôles et statuts professionnels des formateurs et formatrices d'enseignant-es. 2. Concevoir des conditions favorables à la formation.

Le travail des formateurs et formatrices de terrain consiste à accompagner des novices au plus près des conditions ordinaires d'exercice du métier. Mais il s'inscrit dans un cadre, des dispositifs, des démarches et une division du travail de formation qui conditionnent les interactions. Le premier module se concentre sur les rôles et les statuts des différents acteurs de la formation, en prenant un appui particulier sur les différences existant à Genève entre les secteurs primaire, secondaire et spécialisé. Il vise la compréhension et l'analyse de la double redevabilité des praticien-es-formateurs : à l'employeur et à l'institut de formation. Il distingue de même les différents rôles prescrits : enseigner aux élèves, former et évaluer l'enseignant-e en stage. En prenant appui sur les matériaux récoltés, il élabore les dilemmes et les tensions liés à ces rôles. De là, il examine les conditions favorables ou défavorables au processus de formation, en particulier les phénomènes liés à l'alternance et vécus par les formateurs, formatrices et enseignant-es en formation : liens théorie-pratique ; double engagement dans le terrain et dans l'institut de formation ; double instance d'évaluation associant le terrain et l'Université. Ces conditions-cadres sont chaque fois rapportées à la compréhension et aux modalités de prise en compte de la logique de développement professionnel des enseignant-es entrant dans le métier.

M2 – Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles

3 crédits, 3 jours de présence.

Valérie Lussi Borer & Lionel Dechamboux

Objectifs-clés : 1. Développer les postures, les outils et l'activité d'accompagnement, d'évaluation et de soutien à la régulation des apprentissages professionnels. 2. Appréhender la complexité des activités d'observation en classe et des restitutions orales et écrites, ainsi que les échanges qui s'y rapportent.

Les apprentissages des novices passent par l'analyse pédagogique et didactique de leur travail, mais aussi par le soutien à la régulation des apprentissages professionnels au moyen de gestes et de compétences propres à l'activité de formateurrice ou formatrice de terrain. Le deuxième module est centré sur la complexité de l'observation en classe et des restitutions et échanges qui s'y rapportent, en vue de soutenir le développement des outils et des expertises associées aux tâches d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires. À partir de matériaux du terrain apportés par les participant-es, une première focale interroge les situations d'observation à des fins d'évaluations formative et certificative : qu'est-il significatif d'observer en fonction de la singularité de chaque situation ? À partir de quels critères ? En fonction de quels référentiels ? Pour porter quels jugements professionnels ? La deuxième focale porte sur les entretiens d'évaluation et les outils associés à des fins de régulation (proactive, rétroactive) dans les différents temps du stage. Les tensions avec les enjeux de certification et de reconnaissance professionnelle sont problématisées. Les savoirs et les compétences associés à l'accompagnement et à l'évaluation sont approfondis à partir de l'expérience des participant-es et des apports de la recherche.

M3 – Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques

3 crédits, 3 jours de présence.

Benoît Lenzen & Florence Ligozat

Objectifs-clés : 1. Élaborer une compréhension des tâches/situations d'apprentissage proposées aux élèves. (2) Analyser le travail enseignant et ses gestes professionnels.

Le travail du formateur ou de la formatrice de terrain consiste à encadrer, soutenir, orienter, assurer le développement d'un autre travail : celui d'un-e ou plusieurs enseignant-es-en formation. Le troisième module vise à doter les participant-es de concepts et d'outils leur permettant d'analyser du point de vue pédagogique et didactique l'activité en construction de leurs stagiaires. Une première partie porte sur les concepts et outils spécifiques à l'analyse du travail de conception, de planification de l'enseignement (analyse épistémologique de pratiques sociales de référence, analyse *a priori* des objets et des tâches à réaliser, etc.). La seconde partie du module concerne l'analyse du travail enseignant à partir des concepts, modèles et outils de la didactique et des sciences de l'éducation. Elle aborde la mise en œuvre de l'enseignement et les interactions qui s'y opèrent (gestes professionnels, postures, schèmes d'actions, etc.) du double point de vue du travail prescrit et du travail réel. Les deux parties sont illustrées à l'aide d'exemples de pratiques d'enseignement provenant de différentes disciplines scolaires. Ainsi outillés, les professionnel-les en formation sont amenés à analyser les premiers matériaux (planifications, enregistrements vidéo de leçons, etc.) collectés dans leurs divers milieux.

M4 - Intégration et travail personnel rassemblant les apports de la formation

3 crédits, 3 jours de présence.

Kristine Balslev & Olivier Maulini

Objectifs-clés : 1. Participer à la production, la confrontation et la circulation des savoirs de la profession. 2. Rechercher et utiliser les outils (écrits et oraux) pour soutenir la réflexivité, traiter des problèmes professionnels et formaliser des savoirs sur les pratiques.

Le module d'intégration et de travail personnel sert à la fois de fil rouge et de point d'orgue à l'ensemble du parcours. En mobilisant les apprentissages qu'il a effectués et les matériaux qu'il a récoltés, chaque participant-e réalise un projet (seul-e, ou de préférence en duo ou trio) dont la forme peut varier, mais qui doit intégrer les apports de la formation pour traiter de son développement professionnel. Les projets sont peu à peu précisés, à mesure du passage des modules : une idée, puis une esquisse, puis une présentation formelle sont adressées aux responsables du quatrième module, qui peuvent ainsi les regrouper par thématiques, puis organiser des échanges entre des groupes de projets et des formateurs/trices susceptibles de les épauler. Le suivi ainsi organisé aboutit à des productions personnelles qui peuvent être présentées isolément ou dans une ou plusieurs sessions collectives. Parmi les formes envisageables : enquête collaborative ; écriture réflexive ; journal de bord ; blog ; portfolio ; article de revue ; analyse de pratiques ; étude de dispositif ; méta-évaluation ; présentation orale ; colloque ; autoconfrontation ; intervision ; projets collaboratifs... Quelle que soit la forme choisie, le travail final doit exercer une fonction d'intégration des différents modules : il doit témoigner d'une capacité d'observer, analyser et évaluer des pratiques, en prenant appui sur des savoirs, des recherches et une posture réflexive. ■

3. Calendrier et échéances

L'ensemble de la formation se déroule en principe sur les sites de l'Université de Genève, au besoin à distance (plateforme Zoom) ou au Centre de formation de Geisendorf. Les numéros des salles sont directement indiqués aux participant·es (voir page suivante) et/ou mis à jour en fonction des disponibilités de l'Université.

En accord avec le DIP, les enseignements ont généralement lieu le vendredi. Dans la mesure du possible, les participant·es n'ont pas de charge d'enseignement ce jour-là, ou ils sont ponctuellement remplacé·es. Conformément aux règles en vigueur dans l'instruction publique genevoise, chaque participant·e peut en outre disposer de deux jours de décharge pour la préparation et la soutenance de son travail final. Il est responsable de notifier chacune de ses absences à la direction de son établissement. Le message électronique de l'IUFE confirmant l'inscription au programme a valeur d'attestation à présenter au besoin à la hiérarchie.

Pour l'édition 2022-2024, les **12 crédits** de formation requièrent **300 heures** de travail réparties en trois ensembles :

- Douze journées (trois par module) de sept heures-périodes chacune (08h30-12h00 & 13h30-16h15), soit 21 heures de présence par module et 84 au total.
- Trois tâches de formation en ligne intercalée (α , β , γ) de sept heures chacune, soit 21 heures par module thématique et 63 au total.
- Des heures de travail personnel (en ligne ou non) réparties à raison de 33 par module et 54 pour le travail final, soit 153 au total.

Tableau. Répartition de la charge et des heures de travail

		Crédits	Journées	Heures
Module 1	Jours de présence		3	21
	Tâche α en ligne			21
	Travail personnel			33
	Total	3		75
Module 2	Jours de présence		3	21
	Tâche β en ligne			21
	Travail personnel			33
	Total	3		75
Module 3	Jours de présence		3	21
	Tâche γ en ligne			21
	Travail personnel			33
	Total	3		75
Module 4	Jours de présence		3	21
	Travail personnel final			54
	Total	3		75
Programme complet	Jours de présence		12	84
	Tâches en ligne			63
	Travail personnel			153
	Total	12		300

Les personnes souhaitant demander des équivalences doivent le faire d'ici le **mardi 30 août 2022** sur la page dédiée : <https://www.unige.ch/iufe/formations1/formationcontinue>

La demi-journée d'ouverture du programme est fixée au **mercredi 21 septembre 2022**, 08h30-12h00, au Centre Geisendorf. Elle accueillera l'ancien directeur du Centre Alain Savary, Patrick Picard, spécialiste du travail et de la formation des enseignant-es.



« Notre approche de la formation des enseignants postule que l'intégration de séquences d'observation et d'analyse de ces situations de travail, prises en tant qu'objet de formation à part entière, peut contribuer significativement à une appréhension globale des problèmes que rencontrent les enseignants, à même de dépasser une sorte de dichotomie entre logiques didactique (faire apprendre) et pédagogique (faire cours, faire la classe). L'objectif est alors de les aider à agir avec efficacité, c'est-à-dire à faire apprendre les élèves dans des situations vécues comme étant supportables, acceptables, viables. Cela signifie les aider à développer des dispositions combinant les savoirs à enseigner (qu'ils maîtrisent généralement bien) à des savoirs pour enseigner (portant sur la nature des tâches, l'organisation et les configurations du travail, des gestes professionnels, des règles à suivre et à faire suivre, etc.) Ces savoirs pour enseigner vivent et se manifestent par le travail réel qu'il s'agit donc de donner à voir aux enseignants, mais aussi et surtout dont il faut aider à l'analyse pour eux mais aussi pour leurs formateurs ». (Flandin, Ria & Picard, 2015)

Puis les modules se suivront en intercalant entre eux les tâches préparatoires α , β , γ . La dernière journée sera consacrée à la présentation des travaux finaux. Le calendrier complet du programme 2022-2024 est résumé en page suivante. Les participant.es au bénéfice d'équivalences seront dispensé-es d'un ou deux modules thématiques.

Les personnes empêchées de participer à une journée de formation sont chaque fois priées d'en informer le secrétariat à l'adresse iufe-formationcontinue@unige.ch.

Les salles – réelles ou virtuelles – seront chaque fois indiquées en ligne, sur la plateforme Moodle du programme: <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=13343> ■

Le calendrier 2022-2024

Ouverture du programme (jour 0, matin, 08h30-12h00, Centre Geisendorf)	21.09.22
--	----------

Module 4.1 (jour 1, 08h30-12h00 MR030 & PM16, 13h30-16h15, MR150 & PM10)	07.10.22
--	----------

Module 1.1 (jour 1, 08h30-12h00 MR030 & M4050, 13h30-16h15 MR150 & M4050)	21.10.22
---	----------

Automne, 24-28.10.22

Module 1.2 (jour 2, 08h30-12h00 M1130 & M4050, 13h30-16h15 M2193 & M2020)	11.11.22
---	----------

Module 1.3 (jour 3, 08h30-12h00 MR030 & PM16, 13h30-16h15 MR150 & PM10)	09.12.22
---	----------

Tâche α | « Mon développement professionnel anticipé ». Formaliser deux idées (10 lignes) de travail final possible. Commenter et questionner les idées d'autres participant-es.

Noël, 26.12.22-06.01.23

Février, 20-24.02.23

Module 2.1 (jour 1, 08h30-12h00 M2130 & M3020, 13h30-16h15 M5389 & M5393)	17.03.23
---	----------

Pâques 07-21.04.23

Module 2.2 (jour 2, 08h30-12h00 M2130 & M3020, 13h30-16h15 M3393 & M5393)	12.05.23
---	----------

Module 2.3 (jour 3, 08h30-12h00 M2130 & M2020, 13h30-16h15 M1140 & M5389)	02.06.23
---	----------

Tâche β | « Mon développement professionnel en cours ». Transformer une idée en esquisse (1 p.) : problématique et question-s, démarche et forme. Commenter d'autres esquisses.

Eté 2023

Module 3.1 (jour 1, 08h30-12h00, 13h30-16h15, salles à définir)	13.10.23
---	----------

Automne, 23-27.10.23

Module 3.2 (jour 2, 08h30-12h00, 13h30-16h15, salles à définir)	03.11.23
---	----------

Module 3.3 (jour 3, 08h30-12h00, 13h30-16h15, salles à définir)	01.12.23
---	----------

Tâche γ | « Mon développement professionnel opéré ». Préparer la présentation du travail final : problématique et question-s révisée-s, retour réflexif sur le développement opéré.

Noël, 25.12.23-05.01.24

Février, 19-23.02.24

Module 4.2 (jour 2, 08h30-12h00, 13h30-16h15, salles à définir)	22.03.2024
---	------------

...Terminer la préparation de la présentation du travail.

Pâques 29.03-12.04.24

Module 4.3 (jour 3, 08h30-12h00, 13h30-16h15, salles à définir)	17.05.2024
---	------------

Tâche δ | Déposer le support de présentation sur Moodle.

4. Ressources bibliographiques

- Balslev, K., Maldonado, M., Naef, L., Guzzo, C., Perréard Vité, A. & Lussi, V. (2022). Former des enseignant-es dans l'alternance : traces de l'activité professionnelle, voies et variables pédagogiques. *Phronesis*, 11, 45-69.
- Balslev, K., Dobrowolska, D., Mosquera Roa, S. & Tominska, E. (2015). Entretiens de stage : interventions discursives des tuteurs dans l'évolution des préoccupations des enseignants en formation. In K. Balslev, L. Filliettaz, S. Cartaut-Ciavaldini & I. Vinatier (Ed.). *Pratiques professionnelles en formation : la part du langage*. Paris : L'Harmattan. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:79142>
- Bucheton, D. & Soulé, Y. (2009). Les gestes professionnels et le jeu des postures de l'enseignant dans la classe : un multi-agenda de préoccupations enchâssées. *Education et didactique*, 3(3), 29-48. URL : <https://journals.openedition.org/educationdidactique/543>
- Capitanescu Benetti, A. & Maulini, O. (2014). La formation des enseignants doit-elle normer leurs pratiques ? *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 17, 195-214. URL : http://www.revuedeshep.ch/site-fpeq-n/Site_FPEQ/17_files/11-Capitanescu.pdf
- Chaliès, S., Cartaut, S., Escalie, G., & Durand, M. (2009). L'utilité du tutorat pour de jeunes enseignants : la preuve par 20 ans d'expérience. *Recherche et formation*, 61, 85-129. URL : <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.534>
- Charnay, R. (2003). L'analyse *a priori*, un outil pour l'enseignant. *Math-Ecole*, 209, 19-26. URL : http://www.ssr dm.ch/mathecole/wa_files/209-5_Analyse_20_C3_Ao_20priori.pdf
- Cifali, M. (2018). *S'engager pour accompagner. Valeurs des métiers de la formation*. Paris : PUF.
- Crasborn, F., Hennissen, P., Brouwer, N., Korthagen, F. & Bergen, T. (2008). Promoting versatility in mentor teachers' use of supervisory skills. *Teaching and Teacher Education*, 24(3), 499-514.
- Dolz, J. & Gagnon, R. (Ed.) (2018). *Former à enseigner la production écrite*. Villeneuve d'Ascq : PUS.
- Dorier, J.-L. (2010). L'analyse *a priori* : un outil pour la formation d'enseignants. In P. Donos (Ed.). *L'enseignement des mathématiques à l'école* (pp. 80ss). Auch : ARPEM. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:16855>
- Flandin, S., Ria, L. & Picard, P. (2015). *Aider les formateurs à analyser et faire analyser le travail*. Lyon : Institut français d'éducation URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01147705/file/Flandin_Ria_Picard_ColloqueActiviteLille2015.pdf
- Guibert, P., Dejemeppe, X., Desjardins, J. & Maulini, O. (Ed.) (2019). *Questionner et valoriser le métier d'enseignant. Une double contrainte en formation*. Bruxelles : De Boeck.
- Hubault, A. (1995). A quoi sert l'analyse de l'activité en ergonomie. *Performances Humaines & Techniques*, 79-85. URL : <https://www.atemis-lir.fr/wp-content/uploads/2017/02/A-quoi-sert-l%E2%80%99analyse-de-l%E2%80%99activite-en-ergonomie-Hubault-1995-1.pdf>
- Jorro, A. (2015). De l'évaluation à la reconnaissance professionnelle en formation. *Revue française de pédagogie*, 190. URL : <http://rfp.revues.org/4697>
- Lenzen, B. & Cordoba, A. (2016). Fondements épistémologiques des activités physiques, sportives et artistiques et corporalité des pratiquants. Quels effets de la transposition didactique en éducation physique ? *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 38(1), 109-125. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:84441>
- Lenzen, B. & Reylé, J. (2017). Des savoirs planifiés par les enseignants aux connaissances construites par les élèves en éducation physique. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 20(1), 36-60. URL : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:106994>
- Lussi Borer, V. & Muller, A. (2014). Quel apport/usage du « voir » pour le « faire » en formation des enseignants du secondaire. In L. Paquay, P. Perrenoud, M. Altet, J. Desjardins & R. Etienne (Ed.). *Travail réel des enseignants et formation* (pp. 65-78). Bruxelles : De Boeck.
- Lussi Borer, V. & Ria, L. (Ed.) (2016). *Apprendre à enseigner*. Paris : PUF.
- Merhan, F., Ronveaux, C. & Vanhulle, S. (2007). *Alternances en formation*. Bruxelles : De Boeck.
- Mottier Lopez, L. (2015). *Evaluations formative et certificative des apprentissages*. Bruxelles : De Boeck.
- Moussay, S., Etienne, R. & Méard, J. (2009). Le tutorat en formation initiale des enseignants : orientations récentes et perspectives méthodologiques. *Revue française de pédagogie*, 166, 59-69. URL : <https://journals.openedition.org/rfp/1127>
- Perréard Vité, A., Balslev, K. & Tominska Conte, E. (2015). Les entretiens tripartites de stage : opportunités pour une autoévaluation porteuse de développement. In P.-F. Coen & L. Belair (Ed.). *Evaluation et autoévaluation, quels espaces de formation ?* Bruxelles : De Boeck.
- Perrenoud, Ph. (2001). *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique*. Paris : ESF.
- Van Nieuwenhoven, C., Colognesi, S. & Beausaert, S. (2018). *Accompagner les pratiques des enseignants*. Louvain : PULLN.
- Vinatier, I. (2015). Des entretiens de conseil problématiques entre conseillers pédagogiques et enseignants débutants : domination ou congruence ? In K. Balslev, L. Filliettaz, S. Ciavaldini-Cartaut & I. Vinatier (Ed.). *La part du langage : pratiques professionnelles en formation*. Paris : L'Harmattan. ■

Annexe 1.

Le plan d'études complet (12 crédits)

(différencié, dans chaque unité thématique en fonction du public : primaire, secondaire ou spécialisé)

Module 1

Rôles, statut et identité professionnelle des formateurs·rices dans l'alternance (3 cr.)

Objectifs :

- connaissance et questionnement de la déontologie et des valeurs professionnelles des enseignants ;
- conception individuelle et collective des conditions favorables à la formation des enseignants ;
- reconnaissance des différents rôles de la profession enseignante et de ses partenaires ;
- articulation des différents rôles, statuts et identités professionnels des formateurs d'enseignants.

Compétences attendues :

- mener une réflexion sur les aspects éthiques de la profession enseignante ;
- investir des formes de collaboration diversifiées avec les différents acteurs de la formation ;
- analyser les enjeux politiques et institutionnels de la fonction de formateur d'enseignant.

Module 2

Accompagnement, observation et évaluation des pratiques professionnelles (3 crédits)

Objectifs :

- développement de compétences communicatives pour l'accompagnement, évaluation, régulation ;
- conceptualisation de la construction de l'autonomie et de la réflexivité de l'enseignant en formation ;
- appropriation de méthodes et techniques d'analyse des pratiques de l'enseignant en formation ;
- usage des méthodes d'entretien adaptées aux différentes fonctions du formateur ;
- connaissance des dimensions interpersonnelles dans une formation en alternance ;
- analyse réflexive des interactions et des gestes professionnels du formateur.

Compétences attendues :

- maîtriser les postures, gestes et techniques d'accompagnement et d'évaluation ;
- connaître et reconnaître les dimensions affectives des rapports avec l'enseignant en formation ;
- susciter la régulation des apprentissages professionnels de l'enseignement en formation ;
- mobiliser et mettre en œuvre des outils d'observation adaptés aux situations d'enseignement ;
- maîtriser la complexité de la restitution orale et écrite des observations en classe.

Module 3

Travail enseignant, pratiques pédagogiques et didactiques (3 crédits)

Objectifs :

- connaissance des contextes, des cursus et des enjeux des formations actuelles à l'enseignement ;
- identification des contraintes de l'enseignement dans ses dimensions pédagogiques et didactiques ;
- actualisation des connaissances sur l'enseignement et les apprentissages des élèves ;
- moyens d'élaboration et de formalisation des savoirs professionnels.

Compétences attendues :

- prendre du recul par rapport à son propre enseignement ;
- identifier les savoirs à enseigner convenant à différentes situations d'apprentissage ;
- mettre en tension son propre parcours formatif et celui de l'enseignant en formation ;
- adapter son action en fonction des types de parcours des enseignants en formation ;
- mobiliser des catégories pertinentes pour la planification et la conduite des enseignements ;
- se doter d'outils pour systématiser la transmission des acquis de l'apprentissage professionnel.

Module 4

Intégration : travail personnel rassemblant les apports de la formation (3 crédits)

Objectifs :

- traitement des problèmes pratiques par l'intermédiaire d'outils conceptuels ;
- développement de l'autonomie dans la recherche de ressources de réflexion ;
- usage des modalités de formalisation des savoirs sur les pratiques ;
- participation à la construction et à la mise en circulation des savoirs de la profession.

Compétences attendues :

- prendre appui sur l'interaction pour produire des savoirs professionnels transmissibles ;
- maîtriser les outils (écrits et oraux) de la réflexivité et de la formalisation de savoirs sur les pratiques.

Total : 12 crédits ■

Annexe 2.

Le règlement d'études

Le masculin est utilisé au sens générique; il désigne autant les femmes que les hommes.

Art. 1. Objet

1.1. L'Institut universitaire de formation des enseignants de l'Université de Genève (ci-après IUFE) décerne un Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation ».

1.2. Le titre en anglais « Certificate of Advanced Studies in Observation, analysis and support of practices in teachers training » figure sur le diplôme délivré.

Art. 2. Organisation et gestion du programme d'études

2.1. L'organisation et la gestion du programmes d'études pour l'obtention du Certificat sont confiées à un Comité directeur placé sous la responsabilité du Directeur de l'IUFE.

2.2. Le Comité directeur est composé de huit membres, dont :

- un membre du corps professoral de l'IUFE, en principe professeur ordinaire, intervenant dans le programme d'études, Directeur du programme ;
- trois enseignants de l'IUFE intervenant dans le programme ;
- deux représentants du Département de l'instruction publique de Genève ;
- un représentant des associations professionnelles d'enseignants ;
- un représentant des étudiants.

Le Comité directeur doit être composé d'une majorité d'enseignants appartenant à l'Université de Genève.

2.3. Les membres du Comité directeur sont désignés par le Directeur de l'IUFE. Le mandat des membres du Comité directeur, renouvelable, est de 4 ans, à l'exception du mandat du représentant étudiant. Le mandat du représentant étudiant ne peut pas excéder la durée maximum de sa formation. À l'échéance du mandat du représentant étudiant, le Directeur de l'IUFE procède à la désignation d'un nouveau représentant étudiant. Le Directeur du programme est nommé par le directeur de l'IUFE et préside le Comité directeur ; il est en principe professeur ordinaire de l'IUFE, comme indiqué dans le point 2.2. du présent article. Une co-direction peut être nommée.

2.4. Le Comité directeur assure, notamment, la mise en œuvre et la gestion du programme d'études, ainsi que le processus d'évaluation des compétences acquises par les étudiants.

2.5. Le Comité directeur se réserve le droit de renoncer à l'organisation du programme du CAS, notamment en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

2.6. Les décisions du Comité directeur sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du Président du Comité directeur compte double.

Art. 3. Conditions d'admission

3.1. Peuvent être admises comme candidates au Certificat, les personnes qui :

- sont titulaires du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP), de la Licence en sciences de l'éducation mention enseignement (LME), de la Maîtrise universitaire disciplinaire ou bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE) ou de la Maîtrise universitaire spécialisée en enseignement spécialisé (MESP) de l'Université de Genève, ou d'un diplôme en enseignement reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ou d'un titre jugé équivalent ;
- peuvent témoigner d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine de l'enseignement ;
- exercent la fonction de formateur de terrain dans l'enseignement public genevois ou des structures privées subventionnées de l'enseignement spécialisé ;

- dont la participation à la formation est validée par la direction de l'établissement au sein duquel elles exercent leur fonction.

Les candidats doivent par ailleurs joindre à leur demande d'admission les pièces demandées dans le dossier de candidature.

3.2. Les éléments constitutifs du dossier de candidature ainsi que les délais d'inscription sont définis par le Comité directeur.

3.3. Les décisions d'admission sont prises par le Comité directeur après examen des dossiers présentés par les candidats. Le Comité directeur statue par ailleurs sur les équivalences de titre. Le candidat doit fournir tous les documents et justificatifs permettant au Comité directeur de statuer.

3.4. Les candidats admis au certificat ayant suivi dans le passé des journées de co-formation attestées par l'IUFE ou la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) pourront obtenir des équivalences pour un maximum de 50% des crédits des modules 1, 2 et 3. Le comité directeur notifie au candidat admis les crédits acquis, les modules à compléter et les délais d'études.

3.5. Les candidats admis sont enregistrés à l'Université de Genève et inscrits en tant qu'étudiants de formation continue au Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation », dès lors que les frais d'inscription ont été dûment perçus par l'Université de Genève.

3.6. Le montant total des frais d'inscription perçu pour la participation au programme est fixé pour chaque édition par le Comité directeur. Ce montant s'applique à la durée d'études maximale telle que prévue à l'article 4.1 et 4.2 du présent règlement.

3.7. Le programme débute en principe tous les deux ans. Le Comité directeur peut en décider autrement si, notamment, il estime insuffisant le nombre d'étudiants inscrits.

Art. 4. Durée des études

4.1. La durée des études est de quatre semestres au minimum et de six semestres au maximum.

4.2. Le Directeur de l'IUFE peut, sur préavis du Comité directeur, accorder des dérogations à la durée des études, si de justes motifs existent et si l'étudiant présente une demande écrite et motivée. Lorsque la demande de dérogation porte sur la durée maximum des études, l'éventuelle prolongation accordée ne peut pas excéder un semestre au maximum.

Art. 5. Programme d'études

5.1. Le programme d'études est composé de quatre modules, dont le dernier intègre le travail de fin d'études. Le programme d'études correspond à l'acquisition de 12 crédits ECTS.

5.2. Le plan d'études fixe les intitulés des modules, ainsi que le nombre de crédits attachés à chaque module (dont le travail de fin d'études). Le plan d'études est préavisé par le Comité de direction de l'Institut et approuvé par l'Assemblée de l'Institut.

Art. 6. Contrôle des connaissances

6.1. Les modalités précises du contrôle des connaissances pour les modules (dont le travail de fin d'études) sont annoncées aux étudiants en début de formation.

6.2. Chaque module (dont le travail de fin d'études) font l'objet d'une évaluation par les responsables de la formation. Cette évaluation peut prendre la forme d'une ou plusieurs épreuves orales et/ou écrites. Le travail de fin d'études et les épreuves doivent être réalisés dans les délais requis.

6.3. Les évaluations sont sanctionnées par une note comprise entre 0 (nul) et 6 (excellent). La notation s'effectue au quart de point. Si l'évaluation comporte plusieurs épreuves, une seule note est délivrée pour l'ensemble des épreuves. Dans ce cas, il s'agit de la moyenne des notes obtenues aux épreuves. Des notes minimum à ces épreuves peuvent être requises. Ces exigences sont communiquées aux étudiants par écrit (al. 1). L'étudiant doit obtenir une note, ou une moyenne, de 4 au minimum à chaque évaluation et au travail de fin d'études. La réussite des différentes évaluations et du travail de fin d'études donne droit aux crédits y afférents.

6.4. En cas d'obtention d'une note ou d'une moyenne inférieure à 4 à l'une des évaluations ou au travail de fin d'études, l'étudiant peut se présenter une seconde et dernière fois selon des modalités qui lui seront indiquées par écrit par l'enseignant concerné. L'échec est considéré comme définitif si l'étudiant n'acquiert pas la note ou la moyenne de 4 ou plus lors de la seconde tentative.

6.5. Lorsqu'un étudiant ne se présente pas à une évaluation pour laquelle il est inscrit, il est considéré avoir échoué à cette évaluation à moins que l'absence ne soit due à un juste motif. Sont notamment considérés comme des justes motifs les cas de maladies et d'accidents. L'étudiant doit en aviser le Directeur de l'IUFE par écrit immédiatement, soit en principe dans les 3 jours au maximum qui suivent la non présentation. Le Directeur de l'IUFE décide s'il y a juste motif. Il peut demander à l'étudiant de produire un certificat médical ainsi que tout autre renseignement jugé utile.

6.6. La participation active et régulière des étudiants est exigée à au moins 80% de chaque module et fait partie des modalités d'évaluation.

Art. 7. Obtention du titre

Le Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation » de l'IUFE est délivré sur proposition du Comité directeur, lorsque l'ensemble des conditions requises par le présent règlement d'études sont remplies.

Art. 8. Fraude et plagiat

8.1. Toute fraude, tout plagiat, toute tentative de fraude ou de plagiat dûment constatée correspond à un échec à l'évaluation concernée.

8.2. Au vu notamment de la gravité du comportement constaté ou de son caractère prémédité, le Comité de direction de l'IUFE peut également décider, après consultation du Comité directeur, que l'échec est définitif, ou encore annuler tous les résultats obtenus par l'étudiant lors de la même session.

8.3. La Direction de l'IUFE saisit le Conseil de discipline de l'Université :

- si elle estime qu'il y a lieu d'envisager une procédure disciplinaire ;
- en tous les cas, lorsque l'échec à l'évaluation concernée est définitif et qu'il entraîne l'élimination de l'étudiant concerné de la formation.

8.4. Le Comité de direction de l'IUFE, respectivement la Direction de l'Institut doit avoir entendu l'étudiant préalablement et ce dernier a le droit de consulter son dossier.

Art. 9. Elimination

9.1. Sont éliminés du Certificat de formation continue « Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant.e.s en formation », les étudiants qui :

- subissent un échec définitif à l'évaluation d'un des modules ou du travail de fin d'études conformément à l'article 6 ;
- ne participent pas de manière active et régulière à au moins 80 % de chaque module conformément à l'article 6 ;
- n'obtiennent pas l'intégralité des crédits prévus par le programme du Certificat dans la durée maximale des études prévue à l'article 4.

9.2. Les cas de fraude, plagiat, tentative de fraude ou de plagiat sont réservés.

9.3. Les décisions d'élimination sont prises par le Directeur de l'IUFE, sur préavis du Comité directeur.

9.4. L'élimination ne modifie pas les émoluments dus et ne crée aucun droit à leur remboursement, quel que soit le moment où elle est prononcée.

Art. 10. Opposition et Recours

10.1 Toute décision rendue en application du présent règlement d'études peut faire l'objet d'une opposition dans les 30 jours suivant le lendemain de sa notification auprès de l'organe qui l'a rendue.

10.2 Le Règlement relatif à la procédure d'opposition au sein de l'Université de Genève (RIO-UNIGE) s'applique.

10.3 Les décisions sur opposition qui sont rendues peuvent faire l'objet d'un recours devant la Chambre administrative de la section administrative de la Cour de Justice dans les 30 jours suivant le lendemain de leur notification.

Art. 11. Entrée en vigueur

Le présent règlement d'études entre en vigueur le 1^{er} mars 2019. Il s'applique à tous les candidats et étudiants dès son entrée en vigueur. ■

Annexe 3.

Le comité directeur et les services de l'Université

Le Comité directeur est composé de représentant.es de l'Université et du terrain :

Kristine Balslev, IUFE, directrice du CAS : kristine.balslev@unige.ch

Lionel Dechamboux, IUFE: lionel.dechamboux@unige.ch

Coralie Delorme, IUFE : coralie.delorme@unige.ch

Benoît Lenzen, IUFE : benoit.lenzen@unige.ch

Francesca Marchesini, FEG-SPG : spg@spg-syndicat.ch

NN, FEG : ...

Filippo Cattafi, DIP : Filippo.Cattafi@etat.ge.ch

Meritxell PICAMAL, DIP : Meritxell.Picamal@etat.ge.ch

Auria Miot (représentante des étudiant.es): Auria.Miot@etu.unige.ch

Valentine Logiudice (représentante des étudiant-es): valentina.logiudice@edu.ge.ch

Sophie Canellini, IUFE (invitée permanente,) : sophie.canellini@unige.ch

Contact : Secrétariat de la formation continue IUFE : iufe-formationcontinue@unige.ch | 022.379.04.47

Site: [IUFE - Formation continue CAS O2A](#)

Support technique et pédagogique : Marie-Christine Philippe

Contact : Marie-Christine.Philippe@unige.ch | 022.379.90.76

La formation demande un usage intensif des outils numériques. Chaque participant.es reçoit un identifiant, un mot de passe et une carte multiservices lui permettant d'accéder en particulier aux ressources suivantes de l'Université :

- Sa plateforme Moodle : <https://moodle.unige.ch/course/view.php?id=13343> ;
- Son espace d'appoint e-portfolio : <https://portfolio.unige.ch> ;
- Son centre d'accueil des demandes de support technique : cad@unige.ch ;
- Ses photocopieuses et imprimantes : <https://catalogue-si.unige.ch/uniflow> ;
- L'ensemble de ses ressources documentaires, consultables depuis un ordinateur de l'institution, un ordinateur portable connecté à son réseau wifi ou un ordinateur personnel *via* une liaison VPN : <https://catalogue-si.unige.ch/vpn>.

L'IUFE est en outre partenaire de la plateforme Néopass@ction hébergée par l'Institut français de l'éducation : <http://neo.ens-lyon.fr/neo> ■